

ANNEXE 6.3.1
Tarifs des LPT
Prix HT en € au 01/01/2008 hors réductions

Abonnement mensuel : a + b*d (d=distance à vol d'oiseau en kms indivisibles)	LPT locale			LPT régionale			LPT Locale	LPT Régionale
	d	En euros HT par mois		En euros HT par mois			Option : LPT avec interface à 155 M en Euros HT par mois	
		1-10km	11km et +	1-10km	11-50km	51-300km	Toutes distances	Toutes distances
64k interface 2M	a	58,70	69,90	94,60	93,40	98,80	3,30	3,30
	b	1,23	0,13	0,00	0,13	0,03		
	FAS	497,00	497,00	497,00	497,00	497,00		
128K interface 2M	a	99,70	114,40	154,70	152,20	165,20	5,10	5,10
	b	1,66	0,19	0,00	0,26	0,04		
	FAS	497,00	497,00	497,00	497,00	497,00		
256K interface 2M	a	204,70	219,30	306,00	299,30	328,20	7,60	7,60
	b	1,97	0,52	0,00	0,67	0,09		
	FAS	559,80	559,80	559,80	559,80	559,80		
512K interface 2M	a	225,90	274,10	345,00	338,50	364,20	10,10	10,10
	b	5,35	0,53	0,00	0,65	0,14		
	FAS	559,80	559,80	559,80	559,80	559,80		
1024K interface 2M	a	268,80	348,30	437,10	430,00	447,40	13,70	13,70
	b	8,53	0,58	0,00	0,71	0,36		
	FAS	559,80	559,80	559,80	559,80	559,80		
1920K interface 2M	a	285,40	376,00	496,80	488,90	509,60	20,20	20,20
	b	9,68	0,61	0,00	0,80	0,38		
	FAS	748,20	748,20	748,20	748,20	748,20		
2048K interface 155 M	a	203,00	255,80	349,40	327,00	399,80		
	b	6,99	1,71	0,00	2,24	0,78		
	FAS	1 106,20	1 106,20	1 106,20	1 106,20	1 106,20		
2048K interface 2 M	a	169,90	218,00	319,90	297,70	369,80		
	b	6,32	1,52	0,00	2,22	0,77		
	FAS	1 106,20	1 106,20	1 106,20	1 106,20	1 106,20		

Option 'interface à 155 M'
obligatoire pour toutes les
LPT <= 2M aboutées à une
LA 34 M

LPT Locale					
	Type	d	1-5km	6-10km	> 10km
en zone dense	34 M	a	677,40	416,80	526,08
		b	0,00	52,11	45,15
		FAS	6 032,00	6 032,00	6 032,00
	155 M	a	1 002,80	380,80	1 165,10
		b	0,00	124,44	46,01
		FAS	6 118,00	6 118,00	6 118,00
en zone NON dense	34 M	a	771,20	528,40	668,80
		b	0,00	48,61	34,51
		FAS	6 032,00	6 032,00	6 032,00
	155 M	a	1 047,80	395,70	1 254,30
		b	0,00	130,43	44,56
		FAS	6 118,00	6 118,00	6 118,00

LPT Régionale				
	Type	d	<=50km	51-300km
dont les deux extrémités sont en zone dense	34 M	a	2 284,70	2 424,45
		b	11,10	8,28
		FAS	6 032,00	6 032,00
	155 M	a	3 287,10	4 731,85
		b	34,24	5,37
		FAS	6 118,00	6 118,00
dont l'une des extrémités est en Zone non dense	34 M	a	2 368,10	2 566,06
		b	11,59	7,60
		FAS	6 032,00	6 032,00
	155 M	a	3 326,80	4 852,04
		b	35,68	5,16
		FAS	6 118,00	6 118,00

FAS supplémentaire en Euros HT (si raccordement optique NON présent) : 5 351,90
32 ZC sont dites en zone dense (A) :

en province: Amiens, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers,
Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse,
en IDF ZU: Bagnolet 1 et 2 (93), Créteil 1 et 2 (94), Nanterre 1 et 2 (92), Paris 1 et 2 et 3 et 4 (75)

92 ZC sont dites en zones NON denses (B) :

toutes les autres ZC dont
en IDF ZP : Cergy (95), Evry (91), Melun (77) et Saint Quentin en Yvelines (78)

QS et pénalités sur les LPT

Version du 01/01/08

Offre de base	
GTR	10h (en Heures Ouvrables)
Pénalité GTR	25% de l'abonnement mensuel si rétablissement > 10h (en Heures Ouvrables)
IMS	20h (en Heures Ouvrables)
Pénalité IMS	Aucune
Pénalité retard de livraison dû à FT	5% de l'abonnement mensuel par jour calendaire de retard à hauteur de 1 mois d'abonnement à la liaison

Option 1 : GTR "S2"	
GTR	4h (en Heures Ouvrables)
Pénalités GTR	Débits jusqu'à 2048 kb/s = 1 mois d'abonnement si dépassement <= 2 heures et 2 mois d'abonnement si dépassement > 2 heures 34 & 155 Mb/s = 1 mois d'abonnement si rétablissement > 4 heures
IMS	13h (en Heures Ouvrables)
Pénalités IMS	1 mois d'abonnement si : 13 heures < IMS <= 30 heures 2 mois d'abonnement si : IMS > 30 heures
Pénalité : retard de livraison dû à FT	5% de l'abonnement mensuel par jour calendaire de retard à hauteur de 1 mois d'abonnement à la liaison

Option 1bis : GTR "S1"	
GTR	4h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalité GTR	Débits jusqu'à 2048 kb/s = 1 mois d'abonnement si dépassement <= 2 heures = 2 mois d'abonnement si dépassement > 2 heures 34 & 155 Mb/s = 1 mois d'abonnement si rétablissement > 4 heures
IMS	Débits jusqu'à 34 Mb/s = 13h (7jours/7 et 24 heures/24) 155 Mbits = 5h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalité IMS	Débits jusqu'à 34 Mb/s = 1 mois d'abonnement si 13 heures < IMS <= 30 heures = 2 mois d'abonnement si IMS > 30 heures 155 Mb/s = 1 mois d'abonnement si 5 heures < IMS <= 13 heures = 2 mois d'abonnement si IMS > 13 heures
Pénalité : retard de livraison dû à FT	5% de l'abonnement mensuel par jour calendaire de retard à hauteur de 1 mois d'abonnement à la liaison

Option 2 - GTR "S2" et Proactivité	
GTR	4h (en Heures Ouvrables)
Pénalité GTR	1 mois d'abonnement si dépassement <= 2 heures 2 mois d'abonnement si dépassement > 2 heures
IMS	13h (en Heures Ouvrables)
Pénalité IMS	1 mois d'abonnement si 13 heures < IMS <= 30 heures 2 mois d'abonnement si IMS > 30 heures
Pénalité : retard de livraison dû à FT	5% de l'abonnement mensuel par jour calendaire de retard à hauteur de 1 mois d'abonnement à la liaison
Pro-activité	La supervision proactive est assurée par France Télécom pendant les jours et heures ouvrables, de 8h à 18h, du lundi au samedi inclus. Dans le cadre de la supervision proactive : - l'intervention de France Télécom n'est pas subordonnée à la signalisation par l'Opérateur Titulaire de la LPT d'une interruption du service, - France Télécom enregistre la signalisation et déclenche sans délai les interventions de diagnostic, - France Télécom informe l'Opérateur Titulaire de la LPT dans la première heure ouvrable qui suit la constatation de l'interruption, - si une intervention est nécessaire, France Télécom demande l'avis de l'Opérateur Titulaire de la LPT , - si l'Opérateur Titulaire de la LPT ne donne pas suite à la demande d'intervention, le décompte du délai de rétablissement est suspendu pour une durée maximale de 30mn, - au-delà de ce délai, une nouvelle signalisation de l'Opérateur Titulaire de la LPT est nécessaire pour traiter l'incident.

Option 2bis - GTR "S1" et Proactivité	
GTR	4h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalité GTR	1 mois d'abonnement si dépassement <= 2 heures 2 mois d'abonnement si dépassement > 2 heures
IMS	13h (7jours/7 et 24 heures/24)
Pénalité IMS	1 mois d'abonnement si 13 heures < IMS <= 30 heures 2 mois d'abonnement si IMS > 30 heures
Pénalité: retard de livraison dû à FT	5% de l'abonnement mensuel par jour calendaire de retard à hauteur de 1 mois d'abonnement à la liaison
Pro-activité	La supervision proactive est assurée par France Télécom pendant les jours et heures ouvrables, de 8h à 18h, du lundi au samedi inclus. Dans le cadre de la supervision proactive : - l'intervention de France Télécom n'est pas subordonnée à la signalisation par l'Opérateur Titulaire de la LPT d'une interruption du service, - France Télécom enregistre la signalisation et déclenche sans délai les interventions de diagnostic, - France Télécom informe l'Opérateur Titulaire de la LPT dans la première heure ouvrable qui suit la constatation de l'interruption, - si une intervention est nécessaire, France Télécom demande l'avis de l'Opérateur Titulaire de la LPT , - si l'Opérateur Titulaire de la LPT ne donne pas suite à la demande d'intervention, le décompte du délai de rétablissement est suspendu pour une durée maximale de 30mn, - au-delà de ce délai, une nouvelle signalisation de l'Opérateur Titulaire de la LPT est nécessaire pour traiter l'incident.

Délais de livraison
64 & 128 kb/s = 14 jours
256 à 2048 kb/s =28 jours
34 & 155 Mbits/s et <= 2048 kb/s en Guyane : donné après étude de faisabilité

Pénalités pour l'option Mise à Disposition express des LPT :
Montant de la pénalité par jour de retard calendaire sur mise à disposition express dans le cas où le délai standard est respecté : 300 €
Montant de la pénalité dans le cas où le délai standard n'est pas respecté : montant des frais de mise à disposition express augmenté de la pénalité standard de retard de mise à disposition.

Pénalités pour l'option Mise à Disposition en 24 jours des LPT 256 à 1920 kbit/s :
25% du tarif de l'option par jour calendaire de retard à concurrence du prix de l'option
Montant de la pénalité dans le cas où le délai standard n'est pas respecté : montant des frais de mise à disposition express augmenté de la pénalité standard de retard de mise à disposition.

Le montant total annuel des pénalités GTR+IMS est plafonné aux 3 mois précédents d'abonnement au service payés au titre des LPT hors FAS, que la liaison ait ou non une option complémentaire de qualité de service.

Tarifs des options pour les LPT

Version du 01/01/08

Le montant des abonnements indiqués ci-dessous est mensuel.

option 1 (HO)			
interface 2M ou 155M	Abonnement en Euro HT /mois		
	1 à 10 km	11 à 50 km	plus de 50 km
64K et 128K	9,00	15,00	20,00
256K	15,00	30,00	45,00
512K	30,00	60,00	80,00
1024K	30,00	60,00	80,00
1920K	45,00	80,00	120,00
2M	45,00	80,00	120,00
LPT 34 M Locale	50,00	50,00	200,00
LPT 34 M Régionale	200,00	200,00	200,00
LPT 155 M Locale	100,00	100,00	400,00
LPT 155 M Régionale	400,00	400,00	400,00

option 1 bis (7/7, 24/24)			
interface 2M ou 155M	Abonnement en Euro HT /mois		
	1 à 10 km	11 à 50 km	plus de 50 km
64K et 128K	18,00	30,00	45,00
256K	45,00	75,00	100,00
512K	60,00	105,00	135,00
1024K	60,00	105,00	135,00
1920K	75,00	140,00	180,00
2M	75,00	140,00	180,00
LPT 34 M Locale	250,00	250,00	550,00
LPT 34 M Régionale	660,00	660,00	660,00
LPT 155 M Locale	400,00	400,00	1 050,00
LPT 155 M Régionale	1 600,00	1 600,00	1 600,00

option 2 : proactivité (HO)			
interface 2M ou 155M	Abonnement en Euro HT /mois		
	1 à 10 km	11 à 50 km	plus de 50 km
64K et 128K	26,00	35,00	40,00
256K	33,00	56,00	69,00
512K	52,00	92,00	111,00
1024K	54,00	98,00	111,00
1920K	54,00	98,00	151,00

option 2 bis : proactivité (7/7, 24/24)			
interface 2M ou 155M	Abonnement en Euro HT /mois		
	1 à 10 km	11 à 50 km	plus de 50 km
64K et 128K	35,00	50,00	65,00
256K	63,00	101,00	124,00
512K	82,00	137,00	166,00
1024K	84,00	143,00	166,00
1920K	84,00	158,00	211,00

Option de livraison express (LPT <= 2Mbit/s) :	
Majoration forfaitaire par LPT	900,00
Majoration par LPT et par jour d'amélioration par rapport au délai standard	300,00

Option livraison en 24 jours (LPT 256 à 1920 kbit/s) :	
	1 200,00

Liaisons temporaires (LPT <= 2Mbit/s) :	
Les LPT jusqu'au débit 2 Mbit/s inclus, sans option de QS, peuvent faire l'objet d'un abonnement temporaire : l'abonnement mensuel est multiplié par trois par période indivisible d'un mois.	

Changement d'option de QS sur la LPT	
Passage de l'offre de base aux options 1 et 1bis	
Gratuit	
Passage de l'offre de base ou des options 1 et 1bis aux options 2 et 2bis	
600 euros sous réserve de faisabilité technique.	
Passage de 1 vers 1bis ou de 2 vers 2 bis : gratuit	
Autres cas : Résiliation / Création de la LPT	

Remise en nombre pour les options 1 bis et 2 bis		
Pour l'ensemble des LPT en service au titre du contrat		
< 50 GTR 1bis ou 2bis		0%
de 50 à 499 GTR 1bis ou 2bis		20%
> 499 GTR 1bis ou 2bis		30%

Le délai de modification des LPT est le délai de livraison associé à la LPT modifiée

Changement d'extrémité du site client final

Déplacement d'une extrémité sans changement de Zone de Couverture.

Si elle a lieu au cours des 6 premiers mois il faut **résilier** la LPT et s'acquitter des pénalités puis **créer** une nouvelle LPT

Si elle a lieu après les 6 premiers mois le client devra s'acquitter des **FAS**, le **montant de l'abonnement** de la LPT est **recalculé** en fonction de la nouvelle distance et la durée minimale d'abonnement est d'un an à compter de la date de modification

Changement d'extrémité du site client final

Déplacement d'une extrémité avec changement de Zone de Couverture (la LPT passe de locale à régionale ou l'inverse)

Si elle a lieu au cours des 6 premiers mois le client doit **résilier** la LPT, s'acquitter des pénalités puis **créer** une nouvelle LPT

Si elle a lieu après les 6 premiers mois le client devra s'acquitter des **FAS**, le **montant de l'abonnement** de la LPT est **recalculé** en fonction de la nouvelle distance et la durée minimale d'abonnement est d'un an à compter de la date de modification

Changement d'interface extrémité site client final

Le changement a lieu parmi les interfaces disponibles et s'effectue uniquement avec coupure de service

Si elle a lieu au cours des 6 premiers mois il faut **résilier** la LPT et s'acquitter des pénalités puis **créer** une nouvelle LPT

Si elle a lieu après les 6 premiers mois et que la LPT demeure locale le client devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de **300 Euros**

Augmentation du débit de la LPT

Le changement a lieu parmi les débits disponibles et jusqu'à 2Mbs

Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'il dispose de la capacité suffisante sur sa LA, sous peine de perdre les frais engagés

Si elle a lieu au cours des 6 premiers mois il faut **résilier** la LPT et s'acquitter des pénalités puis **créer** une nouvelle LPT

Si elle a lieu après les 6 premiers mois et que la LPT demeure locale le client devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de **600 Euros**

Résiliation des options de QS de LPT

Si elle a lieu avant la fin des 12 premiers mois, le client doit payer 50% des abonnements dûs au titre de l'option de QS jusqu'à l'expiration du délai de 12 mois

Si elle a lieu après le douzième mois, il n'y a pas de pénalité.

Prestations complémentaires

Desserte interne

Les tarifs de cablage de la desserte réalisée par France Télécom figurent au Catalogue des prix de France Télécom.

Résiliation avant mise en service d'une LPT

Si la résiliation intervient avant la notification par FT de la date de livraison convenue, seuls les frais d'étude relatifs à une extrémité sont facturés, ils sont précisés au Catalogue des prix de France Télécom au chapitre « Liaisons Louées Numériques » sous l'intitulé « frais d'étude » (**rappel de l'article 5.4 du contrat**).

Sinon, les FAS et d'éventuels frais supplémentaires restent dus à France Télécom.

Résiliation d'une LPT

Si elle a lieu avant la fin de la période minimale, le client doit payer 50% des abonnements dus au titre de la liaison jusqu'à l'expiration de la durée minimum.

Si elle a lieu après la fin de la durée minimum, il n'y a pas de pénalité.

Prestation sans coupure

Pendant la période de recouvrement les abonnements propres à chaque liaison sont dus

Reporting : production, SAV

Fourniture annuelle gratuite sur demande.

Cession / Reprise du Contrat

55 euros par LPT

Liaisons temporaires

Les LPT jusqu'à 2 Mbit/s, sans option de QS, peuvent faire l'objet d'un abonnement temporaire : l'abonnement mensuel est multiplié par trois par période indivisible d'un mois.